

collèges que dans douze villes du midi : Toulouse, Beziers, Agen, Auch, Rodez, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tournon, Aubenas, Le Puy et Lyon et dans deux villes du centre : Dijon et La Flèche. C'était réserver l'enseignement de l'Université dans Paris et dans les trois quarts de la France (20).

•

Nous insisterons ici un peu sur la rentrée des Jésuites en France sous Henri IV, parce que ce fait se lie d'une manière intime à notre travail.

Des sollicitations nombreuses réclamaient leur rétablissement dès 1601 ; Fouquet de la Varenne, favori du roi, natif de La Flèche (1560), y joignit la sienne et elle fut décisive ; mais dans sa pensée comme dans celle du roi, leur rappel n'était qu'en vue d'un autre projet préalable, la fondation d'un collège à La Flèche, comme on le voit par ce fragment d'une lettre, du 20 janvier 1601, au cardinal d'Ossat, ambassadeur de France à Rome. « J'ai
« proposé au cardinal Aldobrandini l'essai d'un certain
« prieuré, assis auprès de ma maison de La Flèche, à un
« collège que je désire fonder audit lieu, auquel je fais
« état de loger les Jésuites, comme les estimant plus pro-
« près et capables que les autres pour instruire la jeu-
« nesse » Dans un voyage du roi à Verdun et à Metz, en 1603, les jésuites sollicitèrent eux-mêmes leur retour ; Henri IV leur fit bon accueil et, au mois de septembre de cette année, il rendit à Rouen l'édit qui les rappelait et qui, de plus, leur donnait à La Flèche non

(20) Voyez : LES JÉSUITES DE LA RBE SAINT-ANTOINE, L'EGLISE SAINT-PAUL-SAINTE-LOUIS ET LE LYCÉE CHARLEHAGNE. Notices HISTORIQUES, par E. de Menorval, chef d'institution. Paris. Aubry, 1872, page 37.